CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E53373** **VALABLE JUSQU'AU** **12/10/2027**

ÉDITÉ LE 08/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE 434 870 457
Siret : 434 870 457 00059
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 00 18465
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-170020

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-170020

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : TECHNIC TOITURE

605 RUE RAYMOND DECHAVANNE
PARC D'ACTIVITES DE CHAMPBAYARD
42130 BOEN-SUR-LIGNON

Téléphone : 04 77 66 41 55 **Fax :**
Portable : 06 78 69 46 24
Responsabilité légale :
GRANDPIERRE FLORENCE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :
E-mail : cindy.roche@technictoiture.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 367 003 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées	5	22/09/2026
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	5	22/09/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 08/10/2026 14:10

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.